



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme, un avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que lors de la séance ordinaire le lundi 5 décembre 2022 à 20 h 00 au 50, chemin des Loisirs, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande

Permettre le lotissement d'un terrain dérogatoire à une superficie inférieure aux dispositions de l'article 6.6 du règlement de lotissement 2010-013 pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain pour régulariser l'implantation d'un bâtiment principal en agrandissant un lot dérogatoire.

Désignation de l'immeuble

1060, avenue Bournival
Saint-Élie-de-Caxton
Lots: 3 983 844 et 3983 846

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée prévue à cette fin le 5 décembre 2022 à 20 h.

Fait et donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce quinzième jour de novembre 2022.

Directeur général et greffier-trésorier